

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

Le territoire est actuellement protégé en vertu d'un statut de réserve de biodiversité projetée d'une superficie de 113 km² et d'une réserve écologique projetée de 52 km². Il se situe à environ 100 kilomètres au nord de Baie-Comeau (voir la carte au verso).

MILIEU PHYSIQUE

Le territoire est composé de basses collines qui atteignent 675 mètres d'altitude et d'une portion de la vallée de la rivière du Caribou. Cette vallée comprend aussi les principaux plans d'eau du territoire, soit les lacs Leblanc et Fléché.

MILIEU BIOLOGIQUE

La végétation est principalement associée à la pessière à épinette noire sur mousses et à la pessière à sapin baumier sur mousses. Sur le plan de la faune, mentionnons la présence du garrot d'Islande, une espèce désignée vulnérable, et celle du touladi.

MILIEU SOCIAL

La réserve occupe une partie du territoire utilisé traditionnellement par la communauté innue de Pessamit. Le territoire est utilisé à des fins de chasse et de pêche. Un bail de villégiature et quatre baux d'abri sommaire y sont recensés. On accède à la réserve par un chemin forestier relié au chemin d'accès du barrage de la Toulnostouc.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

Cette aire protège un échantillon représentatif de l'ensemble physiographique des basses collines de la rivière Toulnostouc. Elle contribue aussi à la protection du garrot d'Islande, de forêts productives et de vieilles forêts.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PERMANENTE

Le statut visé pour les deux aires protégées projetées est un statut unique de réserve de biodiversité. Plus souple que le statut de réserve écologique, il permettra la poursuite des activités actuellement pratiquées sur le territoire. La réserve de biodiversité aura une superficie de 165 km². Le toponyme proposé pour le statut permanent est celui de « réserve de biodiversité Paul-Provencher ».

Principales activités permises et interdites¹

ACTIVITÉS INTERDITES

Dans une réserve de biodiversité permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel interdit les activités suivantes :

- L'exploration et l'exploitation minières, gazières ou pétrolières;
- L'aménagement forestier commercial ou industriel;
- L'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie;
- Toute activité interdite en vertu du plan de conservation ou par voie réglementaire.

ACTIVITÉS PERMISES^{1,2}

- La villégiature déjà autorisée (chalet, abris sommaire, etc.)
- Le séjour (ex. : camping) pendant moins de 90 jours
- La libre circulation sur le territoire
- La récolte de bois pour un feu de camp en plein air
- L'entretien et la réparation d'infrastructures
- La présence d'animaux domestiques
- La chasse, la pêche et le piégeage
- Les activités récréatives, touristiques et écotouristiques
- Les activités de cueillette à des fins domestiques : petits fruits, champignons, etc.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À UNE AUTORISATION^{1,2,3}

- L'abattage et la récolte de bois pour répondre à des besoins domestiques
- La construction de toute nouvelle infrastructure
- Les travaux d'aménagement du sol
- L'aménagement de sentiers
- Toute activité assujettie à une autorisation spécifiée dans le plan de conservation

Information additionnelle disponible aux adresses suivantes :
www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protgees/consultation/cote-nord/index.htm
www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/index.htm

¹ En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les autres lois et règlements s'appliquent.

² Le plan de conservation pourrait soumettre toute activité à une autorisation, voire l'interdire, advenant qu'elle porte atteinte à la biodiversité.

³ Des critères d'autorisation s'appliquent.



Pessière à sapin baumier (D. Boisjoly MDDEP)



Lac Fléché (D. Boisjoly MDDEP)



Ruisseau Duggan (D. Boisjoly MDDEP)

Les aires protégées
au Québec :



Un héritage pour la vie



La réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher

286

Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord

DA16

6213-01-001

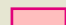
Un îlot de vieilles forêts en paysage aménagé




La réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher


Légende


 Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher
 Chemin

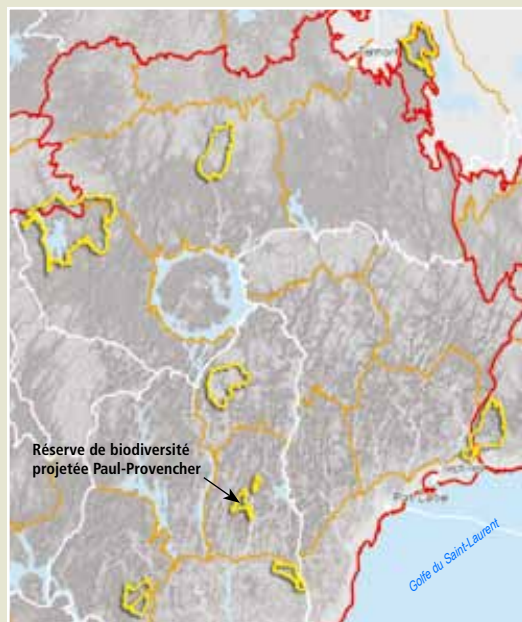
 Forêt ancienne

 Réserve écologique projetée




Occupation

 Bail d'abri sommaire

 Bâtiment autre



Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher

 Province naturelle  Région naturelle  Ensemble physiographique

